



Reglement – Sailing Awards 2018

1. Les Sailing Awards sont organisés par Belgian Sailing en collaboration avec FFYB et WWSV.
2. Les Sailing Awards ont pour but d'honorer les meilleures prestations dans toutes catégories confondues ainsi que de promouvoir le sport de manière positive auprès de la presse.
3. Les Sailing Awards seront divisés en 5 catégories:
 - Sailor of the Year (Man),
 - Sailor of the Year (Woman),
 - Espoir de l'année (toutes disciplines),
 - Yachting Manager of the Year en Surfer of the Year (depuis 2017),
 - Nouveauté pour 2018: Team of the Year.
4. Les Sailing Awards ont été organisés selon une répartition des rôles en Flandres et en Wallonie: WWSV s'occupe de la Flandres et FFYB de la Wallonie et de Bruxelles.
5. *Qui peut être qualifié pour une nomination?* Les athlètes de nationalité belge inscrit dans une fédération faisant partie de Belgian Sailing.
6. *Les nominations pour la longlist:*
 - a. Les fédérations, les classes, les clubs ainsi que chaque membre individuel faisant partie d'une fédération travaillant pour Belgian sailing peuvent nommer quelqu'un pour la longlist des Sailing Awards.
 - b. La période de nomination est limitée dans le temps. L'annonce se fait via le site internet Belgian Sailing, les sites web des différentes fédérations, les newspapers et les réseaux sociaux.
7. *Les nominations pour la shortlist:* les nominés de la longlist seront divisés par catégorie. Le conseil d'administration de Belgian Sailing sélectionnera maximum 5 candidats par catégorie pour la shortlist. Un accord sera demandé aux nominés afin d'apparaître sur la shortlist.
8. *Types de voix:* Une distinction sera faite entre les différents votes: ceux du public, ceux du conseil d'administration de Belgian Sailing et ceux du jury.
9. *Enregistrement et dépouillement des votes du public:* le choix du public sera pris en compte via un sondage sur le site Belgian Sailing. Si les votes sont envoyés par e-mail, un seul vote par adresse mail sera autorisé par catégorie. Si plusieurs mail sont envoyés avec la même adresse, seul le premier e-mail sera pris en compte. Le vote du public ne peut être effectué que selon un laps de temps déterminé. En se basant sur le nombre de votes du public, les

candidats recevront un nombre de points par catégorie: le candidat ayant obtenu le plus de votes recevra N points (où N=le nombre de candidats dans sa catégorie). Le candidat suivant recevra N-1 point. Ainsi de suite, le candidat avec le moins de votes en sa faveur ne recevra qu'un seul point.

10. *Enregistrement et dépouillement des votes du conseil d'administration*: le choix du conseil d'administration sera effectué par 4 administrateurs: 2 de FFYB et 2 de WWSV. Si, pour une raison quelconque, une fédération ne peut pas voter à cause d'un nombre insuffisant d'administrateurs, elle désignera, à sa discrétion, un représentant de remplacement pour chaque administrateur manquant. Suite à une discussion, les administrateurs de Belgian Sailing établissent chacun une liste de candidats par catégorie et leur attribuent un certain nombre de points : le premier reçoit Z point (Z= le nombre de candidats par catégorie), le seconde Z-1, etc... Ces points sont additionnés et c'est le résultats de cette addition qui définira l'ordre des nominés.
11. *Totalisation des votes*: les votes du public, de Belgian Sailing et du jury sont équivalents. Les points des différents groupes sont additionnés (N+Z) et le total de ces points donne le choix final. Si l'enregistrement des voix du public n'est pas correct suite à un problème technique, s'il n'est pas fiable ou s'il a pris fin prématurément, le choix du public ne sera malheureusement pas pris en compte et le total des points sera alors effectué avec les votes de Belgian Sailing et du jury.
12. Le Conseil d'Administration de Belgian Sailing prend en charge la supervision du déroulement correct de la procédure et détermine les gagnants des prix. Aucun appel n'est possible contre sa décision.
13. Les nominés par catégorie seront annoncés sur le site de Belgian Sailing, accompagnés d'une explication concernant leurs prestations ainsi qu'un rappel de la procédure et du règlement interne.
14. Les trophées de 2018 seront remis à l'endroit indiqué par l'organisateur responsable. Tous les candidats de la liste restreinte sont attendus à la cérémonie de remise des prix.
15. L'organisation technique des votes est assurée par WWSV et FFYB. Les textes seront traduits dans les 2 langues par leurs fédérations respectives.